
PRAGUE – GAC/Board Recommendation Implementation Working Group
Sunday, June 24, 2012 – 11:00 to 12:30
ICANN - Prague, Czech Republic

Nouvelle Zélande: Merci pour l’invitation à m’exprimer très brièvement, je voudrais juste signaler que c’est vraiment très encourageant de se réveiller dans des réunions comme ça. Le café devrait vraiment entrer dans la procédure à un moment ou à un autre. Je voudrais savoir pourquoi le café est en bas et non pas dans cette salle où nous nous réunissons? Merci.

Chair Dryden: Merci à nouvelle Zélande. J’ai posé la question et dès que j’aurais une réponse je vous la transmettrai.

Nouvelle Zélande: Merci madame la présidente.

Manal Ismail: Merci à tous d’avoir été ponctuel. Nous avons un ordre de jour assez long et nous devons faire des progrès. Nous avons notamment 3 points sur l’ordre du jour en se qui concerne la réunion du groupe de travail, nous avons donc 3 recommandations. La recommandation numéro 10 qui a trait au registre, la recommandation numéro 11 qui est lié au processus documenté formel entre le GAC et le conseil d’administration et le point numéro 12 qui est lié à la participation du GAC dans les processus d’élaboration.

Remarque: Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Nous pouvons avancer avec ces points de l'ordre du jour pour avoir un peu plus longtemps, pour discuter sur les 2 autres recommandations.

Nous avons eu un bref débat avec le président du conseil et le président du GAC sur la façon d'avancer avec l'enregistrement en ligne du GAC, la mise en œuvre de cet enregistrement en ligne. Nous croyons qu'il s'agit d'une approche intéressante, il serait important que cela puisse être mis en œuvre et nous continuons à œuvrer pour que toutes les données soient complètes et soient le plus précises possible et cela conformément au conseil fournit par le GAC.

Nous allons donc travailler de façon parallèle, de façon simultanée pour confirmer que toutes les données soient précises et complètes. Mais nous essayons aussi de commencer à travailler avec le registre pour pouvoir nous en servir au moment du conseil. Donc je ne sais pas si on peut passer directement au mécanisme sur la façon d'utiliser cette plateforme pour les avis du GAC. Djiny a préparé un schéma où on a une synthèse de ce cycle.

J'aimerais donc très rapidement, en discuter pour pouvoir passer au point suivant de l'ordre du jour.

Jeannie, est ce qu'on peut voir le schéma sur l'écran?

Bill Graham:

Merci Manel, bonjour à tous, l'orateur ne se présente pas.

Je tiens à remercier cette réunion à Prague tel que Manel vient de le dire: « On a eu un débat très intéressant avec la présidence du GAC et le conseil d'administration hier matin. Les deux présidences ont fait une

révision de ce que nous avons vu au niveau du registre et nous nous sommes mis d'accord sur le fait qu'il fallait analyser les commentaires et surtout commencer à travailler sur le registre tel qu'il se trouve maintenant.

On commence donc à travailler sur le registre tel qu'il est maintenant pour que l'on puisse voir quel est son fonctionnement dans le monde réel et à ce moment là prévoir des changements s'il en faut. En termes généraux, les deux présidents et Manel considèrent que le registre est en bonne condition pour commencer à fonctionner même si il peut s'avérer que des changements soient nécessaires.

Djiny a préparé donc ce schéma que voyez sur l'écran, vous l'avez reçu par courrier électronique au cours des derniers jours.

J'espère que vous avez pu le voir ou l'analyser et donc ce schéma montre les différents pas, les différentes étapes dans l'utilisation du registre.

On commence avec l'enregistrement. Il s'agit d'étapes qui sont assez claires. L'idée étant que le personnel de soutien du GAC va élaborer une lettre qui pourrait faire parti du communiqué ou pas. Le GAC a la responsabilité de réviser la saisie de données pour s'assurer que cette saisie est précise et cela au plus vite possible de façon à ce que le conseil puisse avancer avec ces réponses.

Nous avons parlé de la possibilité d'envoyer des messages à chaque fois qu'il y a des saisies de données sur la base de données pour que le GAC dans son ensemble puisse être au courant de cette nouvelle saisie et

qu'il puisse le vérifier et par la suite le conseil doit reconnaître le fait d'avoir reçu ce message.

Une fois que cette étape a fini on passe à l'étape de l'évaluation. Le conseil sera donc évalué, on va analyser quelles sont les implications. S'il y a un débat politique au niveau du conseil d'administration. Tout sera enregistré. On suppose donc si cet avis est accepté et que l'objectif de conseil d'administration est d'agir conformément à cet avis donné par le GAC parce qu'il y a eu des fondements pour le faire.

La mise en œuvre se met en place pour indiquer que ce conseil a été pris en compte et que le processus a été complété. L'idée a été de travailler avec le registre tel qu'il est en ce moment dans la phase numéro 2, il y aura des commentaires. Et si ses problèmes sont identifiés ou si des commentaires sont formulés, à ce moment là on en tiendra compte. Mais nous sommes arrivés à un point où la structure fondamentale de ce registre est déjà mise en œuvre et nous essayons donc quand même d'avancer sur cette voie.

Pour compléter ce registre il nous faudrait revenir sur les dernières réunions et voir au cours de ces 43 réunions que tous le matériel a été saisi correctement. Mais notamment il faut commencer à travailler sur les sujets qui sont encore ouverts et en même temps commencer à mettre à jour les avis qui ont été rendu dans le passé.

Manel prend la parole.

Manal Ismail:

Y a-t-il de commentaires sur ce schéma?

Personnellement moi j'ai un commentaire à faire, un bref commentaire mais j'aimerais d'abord entendre les réactions de la salle. Le représentant du Royaume Unis prend la parole.

Royaume Unis:

Merci Manal, merci Bill pour ce schéma où l'on voit très clairement quelles sont les étapes. J'ai une question, je ne sais pas si ce point a été soulevé ou pas mais ça n'a pas beaucoup de sens d'avoir une date limite pour que le conseil d'administration reconnaisse avoir reçu notre communication une semaine, 2 semaines pour que l'on sache si on n'a pas reçu une réponse au niveau de conseil d'administration on va s'avoir qu'on n'arrivera pas au bout de ce registre.

Et en ce qui concerne l'information, l'exactitude de l'information et pour en finir avec ce processus peut être que nous devrions ne pas établir un délai pour cet accusé de réception de la fin de conclusion. Voilà mes suggestions.

Peut être que je n'ai pas pu le voir avant. Je voulais juste faire ce commentaire. Manel prend la parole.

Manal Ismail:

Merci le Royaume Unis. C'est un point sur le quel nous devons nous focaliser. Il faudra donc établir un délai pour chacune de ces étapes. Il pourrait s'agir de 2 ou 3 semaines comme vous venez de le suggérer.

A partir du moment où l'avis entre dans le processus et jusqu'au moment où le conseil fait l'accusé de réception de cette communication, mais il devrait y avoir aussi une date cible de fin du

processus et c'est à ce moment là qu'on devrait faire cette vérification croisée. On ne peut pas saisir une date butoir pour toutes les dates car ça dépend des différents points qui seront mise en œuvre, il y a des aspects qui seront mis en œuvre de façon immédiate mais pour d'autres aspects il nous en faudra beaucoup plus de temps. Donc il est probable que cette date varie en fonction de se qui sera établi au niveau de l'étape d'évaluation.

Ray a la parole.

Ray Plzak:

Merci madame la présidente. Je suis certainement d'accord avec ce que vous suggérez.

Entre le fait que ce le processus doit faciliter le traitement complet des avis il serait très pratique si le GAC au moment de formuler son avis ou rendre son avis puisse inclure une date à laquelle nous pourrions attendre une réponse. Si ce là faisait parti du processus, je pense que le processus serait facilité. Madame la présidente prend la parole.

Manal Ismail:

Manal, le Pakistan a la parole.

Pakistan:

Je voudrais faire un commentaire par rapport à l'évaluation du point numéro 2.

On suppose qu'il y a des documents qui sont exigé par le GAC pour qui puisse rendre son avis. A ce moment là comment le conseil

d'administration se communique t-il avec le GAC lorsqu'il fait enregistrer un avis et le conseil d'administration a des réserves au moment de l'évaluation? Des documents pourraient être demandés. A ce moment là comment le GAC devrait il procéder dans son échange ou son interaction avec le conseil d'administration de l'ICANN?

Manal Ismail:

Je ne suis pas très sûre d'avoir bien saisi votre question mais permettez moi de me dire que j'ai un commentaire qui va dans le même sens. Dans la phase d'évaluation nous avons dû commencer par la case qui a trait à la décision du conseil d'administration. Si l'avis du GAC est accepté, le processus normal se poursuit mais si l'avis du GAC n'est pas accepté, nous devrions, peut être, ajouter des branches dans ce schéma pour ajouter des consultations qui puissent être conforme aux réglementations.

Le représentant du Pakistan prend la parole.

Pakistan:

Avant de prendre les décisions, je suis suppose que le conseil d'administration peut prendre des décisions mais je comprends aussi qui peut demander d'autres documentations ou peut présenter des réserves par rapport à l'avis rendu par le GAC car cela n'est pas couvert par l'évaluation, par l'espace d'évaluation. Avant de prendre la décision finale, comment gère-t-on cette situation?

Manal Ismail: Je comprends que cette demande serait transmise au personnel et serait reflétée dans la case qui correspond à la mise en œuvre.

Bill Graham: Je suis d'accord. Il y a un processus autant pour les consultations préalable que pour ces consultations qui ont lieu après un refus de l'avis du GAC. Il y a une consultation formelle conformément au statut au cas où l'avis du GAC aurait été refusé.

Ces 2 situations devrait être incluses dans le schéma qui est sur l'écran tel qu'il a été suggéré par notre collègue. Je comprends aussi qu'il faudrait donc réviser ces 2 processus et commencer à en discuter pour voir si d'autres mécanismes devraient être inclus.

Manal Ismail: Y a-t-il d'autres commentaires ou pouvons-nous considérer que ce schéma peut être approuvé?

Très bien. Nous avons notamment 2 commentaires qui suggèrent d'insérer la durée de cette étape d'enregistrement. Et la deuxième suggestion c'est demander au GAC de donner une date butoir pour donner son accusé de réception. Donc nous allons ajouter ces modifications sur le document et nous allons vous le faire parvenir, ce document va évaluer au fur et à mesure où on se mettra d'accord sur d'autres étapes du processus.

Nous pouvons, peut être, passer au deuxième point de l'ordre du jour.

Ce point numéro 2 de notre ordre de jour concerne le processus de documentation formelle entre le conseil d'administration et le GAC.

Encore une fois le personnel de l'ICANN a préparé quelques documents. Nous les remercions d'avoir pu préparer ces documents.

Nous avons ici Samanta qui va nous expliquer le matériel qu'elle a préparé. Merci Samanta de participer ici à cette réunion même si vous avez été prévenu à la dernière minute.

Samantha Eisner:

Je m'appelle Samantha. Je suis conseiller seigneur, je travaille au sein du conseil de personnel de l'ICANN.

J'aimerais faire quelques commentaires par rapport à ce travail. En décembre 2010, le personnel de l'ICANN a créé 2 propositions de processus non pas pour recevoir les avis du GAC mais plutôt pour que le conseil puisse prendre en considération l'avis rendu par le GAC pour prendre après une décision. Il y a donc un processus préalable de consultation et il y a un autre processus formel de consultation conformément à ce qui est établi dans le règlement.

Nous avons une question c'est que si le conseil n'est pas accepté par le conseil, il y a un processus de consultation préalable qui permet que le conseil envoi des signaux au GAC en lui disant qu'il va prendre des décisions, qu'il ne va pas dans le sens de la recommandation du GAC. Et

à ce moment là, le conseil et le GAC pourront voir que cette consultation n'est pas nécessaire en fonction du processus formel de consultation.

Djiny sur l'écran nous à montrer quel était le processus de consultation préalable conformément aux réglementations et si on dit que le conseil identifie de façon préalable tous possible incohérence par rapport à l'avis du GAC qui a été reçu par le conseil. Une fois que le conseil notifie cela, il nomme des représentants des agents de liaison qui souvent travaillaient avec le GAC pendant tout ce processus.

Nous avons donc ici une notification par écrit de la part du conseil au GAC où le conseil informe par rapport aux actions qui va prendre en place et qui n'irait pas dans le sens de l'avis rendu par le GAC.

A ce moment là, le conseil peut justifier sa décision et il peut demander des précisions au GAC par rapport à certains points concernant l'avis rendu par le GAC. Et finalement une demande pour que le GAC informe le conseil d'administration si l'action déterminé par le conseil ne va pas aller dans le sens de l'avis rendu par le GAC. Dans ce processus on propose que le GAC ait un délai de 30 jours pour établir cette liaison avec le conseil et pour voir si l'action prétendu par le conseil d'administration va dans le sens ou pas de la recommandation du GAC. Si on détermine au sein du GAC que la mesure à prendre par le conseil d'administration n'ira pas dans le sens de l'avis du GAC, le GAC peut donner des précisions par apport à cet avis qui a été rendu mais en même temps le GAC justifie les raisons pour lesquelles il considère que les actions du conseil d'administration n'iraient pas dans le sens de l'avis

qu'il a rendu et identifie tout préjudice qui pourrait découler d'une décision du conseil qui n'irait pas dans le sens de l'avis du GAC.

A ce moment là, une période de 30 jours recommence que l'on appelle période de consultation préalable. Cette période permet au GAC et au conseil d'administration d'essayer d'identifier une solution à ces difficultés. Une fois cette période écoulée, le conseil d'administration se réuni pour considérer s'il va avancer avec une décision qui n'ira pas dans le sens de l'avis du GAC.

Un résultat de ce processus ou de cette période de consultation préalable peut être que le GAC détermine que cette action prise par le conseil d'administration ira dans le sens de son avis ou bien que le conseil d'administration va modifier sa décision pour aller dans le sens du GAC. Et cette période a pour but que l'on puisse démontrer les fondements de cette décision qui va être prise.

Tout cela au cas où l'action possible du conseil d'administration reste toujours incohérente par rapport à l'avis rendu par le GAC. Par la suite le GAC aura une période de 30 jours, une fois que le conseil aura pris la décision pour présenter des objections au fait que le conseil ait pris une décision qui ne va pas dans le sens de l'avis du GAC ou bien le GAC peut ne pas faire des objections. Au cas où le GAC aurait des objections, un processus de consultation recommence conformément à ce qui est établi dans la réglementation.

Tout cela se passe avant que le conseil d'administration prenne une décision ou prononce une résolution. Tout cela donc a lieu de façon à se

que tous soit enregistré. Il y a donc un avis de la part du conseil d'administration au GAC, la réponse du GAC au conseil d'administration doit être des documents disponibles pour le public. Nous espérons pouvoir trouver un endroit où l'on puisse réunir ces documentations et pouvoir être le plus transparent possible.

Par la suite nous passons au point où le conseil d'administration détermine qu'il va prendre une décision, que le GAC et le conseil d'administration identifient comment ne pas aller dans le sens de l'avis rendu par le GAC. Ou bien ça peut être une action, une résolution prise par le conseil d'administration qui ne va pas dans le sens de l'avis rendu par le GAC mais dans le GAC on ne nous demande pas des précisions ou qui n'ont pas fait l'objet d'un processus de consultation préalable.

Le conseil d'administration doit notifier par écrit le GAC et cela à travers le personnel, et je répète par écrit, une notification où le conseil indique qu'il va prendre cette décision. Et le GAC a une période de 30 jours au cours desquels il peut faire une déclaration par écrit au conseil d'administration, une déclaration qui ressemble à celle qu'il peut faire au moment de la consultation préalable. Une notification donc qui demande au conseil de donner des explications et le GAC doit expliquer aussi quelles seraient les conséquences de ne pas suivre son avis. Le GAC pourrait aussi demander des précisions au conseil d'administration.

Le conseil d'administration aura à ce moment là 10 jours ouverts après cette déclaration du GAC au cours desquels les présidents des 2 organes peuvent considérer appropriés de se réunir pour organiser une consultation réunion personnelle. Il y aura un délai pour cette

consultation qui devrait se réaliser dans la prochaine réunion publique ou programmé de l'ICANN et ne devrait pas avoir lieu plus de 60 jours après que les présidents des 2 organes se soient réuni pour déterminer comment ils allaient procéder avec la consultation.

Il s'agit d'un délai de 70 jours après le moment où le GAC fait sa déclaration ou il demande des précisions.

Pour le processus formel de consultation, les présidents des 2 organes peuvent déterminer de façon conjointe que la consultation termine et s'il n'y a pas une réunion publique programmé de l'ICANN, les 2 présidents peuvent se mettre d'accord pour continuer de façon téléphonique ou personnelle avec ce processus de consultation.

Cette consultation pourrait être animée par une personne acceptée par les deux présidents, si le conseil d'administration et le GAC ont un représentant nommé pour faire les présentations dans ce processus de consultations, afin de pouvoir établir les perspectives des différentes parties, par rapport à une action où il y a une controverse, les deux parties peuvent poser des questions à ces représentants, de façon à ce que la discussion puisse être menée à bien entre le conseil d'administration et le GAC.

Aussi bien le que le GAC ont la possibilité de faire des déclarations par écrit, des déclarations supplémentaires qui seraient soumises à la consultation publique, à condition que celle-ci soit fournie 3 semaines avant la consultation. Dans cette consultation, le conseil de l'administration et le GAC vont essayer de respecter les réglementations

de façon à arriver à une solution de bonne foi acceptable par les deux parties et ainsi éviter que le conseil d'administration prenne une décision, ou pour que, le conseil d'administration puisse prendre une décision qui aille dans le sens de l'avis du GAC.

Ce document peut envisager une solution de compromis. A ce moment là, le conseil d'administration peut affirmer ou bien faire marche arrière par rapport à cette action ou bien prendre des actions pour résoudre cette incohérence, si elle existe.

Si le conseil d'administration réaffirme cette action qui fait l'objet de la controverse, le conseil doit faire une déclaration au GAC, où il montre quelles sont les raisons qui l'amènent à ne pas suivre le conseil donné par le GAC. Tout cela est spécifié dans les statuts, dans les réglementations et le conseil d'administration doit justifier la décision qu'il va prendre, comme cela a été fait pour les nouveaux GTLD.

A ce moment là, le conseil d'administration a dû exprimer les raisons pour lesquelles il n'a pas agi conformément à l'avis du GAC.

Le conseil d'administration peut aussi faire marche arrière par rapport à une décision qui faisait l'objet de la controverse. A ce moment là, le GAC et le conseil d'administration peuvent arriver à une solution de compromis. Et comme dans le processus de consultation préalable, toute la documentation créée dans ce processus de consultation entre les deux organes, doit être considérée comme faisant partie de l'enregistrement public et doit être à la disposition du public.

Voilà les deux procédures, les deux processus qui ont été établis en décembre 2010, au moment où le conseil d'administration a décidé de

prendre une décision sur l'accord des ICM, où il fallait la création de propositions de processus, pour que le GAC et le conseil d'administration puissent au moins mettre en place les premières consultations.

Bill Graham:

Merci beaucoup Amanda, c'est Samantha qui prend la parole.

Une des questions que nous avons ici, supposant que, tout aussi bien que la consultation préalable de la charte, ainsi que la charte elle-même, combien de temps ça nous prendrait? Ce serait dans les 185 jours, est-ce que c'est normal? Est-ce que c'est correct?

Manal Ismail:

Samantha prend la parole.

Samantha Eisner:

Je pense que c'est correct, mais, je pense que cela peut prendre plus de temps, cela dépend du temps que cela prendra au conseil entre la demande de la consultation et la période préalable à la consultation, moi je pense que six mois constituent une période minimale, si l'on tient compte du fait qu'il faudrait respecter en fin à un moment donné, tous les délais maximums. Cette précision a été utile.

Pour ce groupe de travail, donc, je veux signaler qu'aucun de ces documents de décembre 2010 n'a été approuvé par le Conseil d'administration d'ICANN. Il s'agit donc des documents qui sont encore ouverts pour faire l'objet de débat sur la manière dont la consultation de la documentation se fera, en cas où il y aurait un désaccord entre le GAC

et le Conseil d'administration ou en cas où le conseil n'accepterait pas les recommandations du GAC. Ces documents sont vraiment détaillés comme ils ne sont pas encore approuvés par le Conseil. Ce que nous demandons maintenant à ce groupe de travail, c'est de nous présenter ses commentaires sur ces documents, il faut avoir ensuite un débat entre le GAC et le conseil sur les recommandations des membres du GAC, pour voir si ces procédures sont appropriées.

Une fois ceci est fait, le conseil devra débattre sur ce sujet. Il faudra qu'il analyse le sujet. Si le GAC doit donc établir un débat en son sein, nous du côté du Conseil d'administration, nous allons faire la même chose, nous aurons des échanges par courrier, depuis cette réunion jusqu'à la réunion qui se tiendra à Toronto, pour voir quels sont les progrès qui sont faits. Nous pourrions peut être finir la discussion de ces deux thèmes déjà pour la réunion de Toronto.

Donc, je cède la parole maintenant à Manal Ismaïl.

Manal Ismaïl:

Oui, je vois ici Le Norvège et les Etats-Unis d'Amérique qui demandent la parole, la représentante du Norvège prend la parole.

Norvège:

Merci beaucoup de cette présentation, on a déjà fait mention à cet égard, mais c'est un commentaire, ce n'est pas une question. Cette procédure semblait être assez directe mais longue, et je voudrais souligner qu'il faut faire très attention à la rédaction des recommandations du GAC. La recommandation doit être si claire que possible. Nous devons essayer de nous mettre d'accord sur la rédaction

des recommandations que nous faisons. Donc, dans ce processus, dans ces allers-retours, il faut que nous sachions clairement quelle avait été la rédaction de départ, la rédaction originale, si je peux dire.

Je ne sais pas si on peut modifier cela entre une réunion et la prochaine, ou, enfin, au moyen des e-mails, parce qu'autrement, on commence à ne plus trop voir clairement quelle a été la recommandation originale et quelle était l'intention de cette recommandation originale.

Manal Ismail:

Merci beaucoup, maintenant c'est le représentant des Etats-Unis qui prend la parole.

Etats-Unis:

Merci beaucoup pour la présentation, c'est vraiment très utile d'avoir ce panorama général, merci beaucoup Bill pour tous les éclaircissements que tu nous as présentés, parce que je suppose que tu ne prétends pas que nous te présentions aujourd'hui nos commentaires. Mais, j'ai cherché dans certains fichiers, j'ai trouvé différentes versions, et différentes dates pour ces documents et j'en ai vu une qui a le contrôle de modification où l'on dit que le GAC a essayé de présenter des commentaires ce janvier 2010. Je suppose que c'est janvier 2011, en principe février 2011, et ensuite il y a le 17 décembre 2010.

Je ne sais pas donc quel est le document, moi je...mais enfin je me fie à ce que vous avez dit, mais je me demande quel est le document sur lequel on doit émettre des commentaires, parce qu'on nous a dit si on fait des modifications, il faut que l'on utilise le contrôle des modifications pour savoir de quoi il s'agit. Il s'agit de documents assez

denses à mon avis et je pense que ce serait intéressant que vous nous donniez la possibilité de comprendre plus clairement.

Manal Ismail: C'est Bill qui prend la parole maintenant.

Bill Graham: Merci d'avoir mentionné la question des versions, c'est un point important. Nous allons considérer cela notre moment et nous allons essayer de vous donner la dernière version pour ne pas, enfin, faire des efforts répétés, ou doubler les efforts.

Manal Ismail: Le Royaume Uni, l'Allemagne et le Danemark maintenant, c'est le représentant du Royaume Uni.

Royaume Unis: Merci beaucoup Manal, merci beaucoup de nous avoir fourni les détails de ces documents si complexes, nous aurons besoin d'un certain temps pour les analyser, pour faire une consultation à nos collègues ici présents. Il y a quelque chose qui m'inquiète, j'ai l'impression que cela ne tient pas compte de notre modalité de travail, par exemple, dans la procédure de consultation dans la chartre, on parle de 30 jours, mais on parle de 20 jours ouvrables. Pendant cette période, les membres individuels du GAC doivent établir une consultation à l'échelle nationale. Il faut ensuite qu'elles reviennent au GAC et nous aurons peut être besoin de conseil juridique ou le conseil des experts, les recommandations des experts, et il faut que nous ayons ensuite un

consensus au sein du GAC. Je me demande donc, enfin je ne sais pas si on a tenu compte de la manière dont nous travaillons 20 jours ouvrables, c'est vraiment une période très courte. Je voulais donc, faire remarquer ceci en ce moment même.

Je n'ai pas besoin d'autres éclaircissements, ce que je veux dire, c'est que j'espère bien qu'on aura tenu compte de notre modalité de travail. Nous ne prenons pas de décisions très rapidement, surtout en ce qui concerne des questions critiques telles que celles-ci, où nous parlons de divergences entre le conseil et le GAC, des consultations élargies. Voilà ce que je voulais, enfin, faire remarquer par mon commentaire.

Manal Ismail:

C'est l'Allemagne qui prend la parole maintenant.

Allemagne:

Je voudrais, en premier lieu, exprimer ma reconnaissance pour la préparation de ce document, parce qu'il est vraiment très intéressant, il est, enfin, d'une grande valeur et je voudrais aussi, enfin, me joindre à ce que mes collègues du Royaume Uni, des Etats-Unis et du Norvège ont exprimé, cela me permet d'ajouter une remarque. En premier lieu, le GAC peut, dans certains cas, peut à un certain moment anticiper le processus de consultation de la charte s'il y ait une décision du conseil qui serait faite à l'avance. Je pense que nous aurions besoin, pour ce cas particulier, d'une autre procédure préalable parce que les recommandations du GAC, dans ce cas, montrera que dans ce cas particulier, nous anticipons un processus de consultation de la charte, si le conseil ne suit pas nos recommandations.

Pour les nouveaux GTLD, nous avons fourni nos recommandations, parce que nous présumons ce type de procédure pour la Charte. Deuxièmement, dans ce processus, il y a des représentants du GAC pour une question vraiment critique, sur la question de savoir si les consultations sur la charte devraient être réalisées ou pas.

En général, les membres du GAC ne parlent pas pour eux-mêmes et pour le gouvernement, mais au nom de tout le GAC. A mon avis, il n'est pas aussi facile que l'on pourrait le penser de déléguer cette responsabilité à deux délégués ou plus de deux délégués. Donc, il faut tenir compte de cela pour les débats à venir, parce que je ne sais pas si cela sera clairement perçu.

On cède maintenant la parole Manal.

Manal Ismail:

Merci l'Allemagne. La parole au Danemark maintenant.

Danemark:

Merci beaucoup pour la représentation et de l'occasion qu'on nous donne pour faire des commentaires sur ces versions préliminaires en ce moment. Je crois que ce serait très utile pour nous tous de bien comprendre dans quelle mesure ces versions préliminaires ont fait l'objet d'un débat au sein du conseil. Je crois que c'est des documents préparés par les membres, le personnel, par l'équipe, je me demande donc, quelles ont été les discussions qui ont été menées à bien? Quel est le processus que vous espérez voir se dérouler à partir de maintenant? Je crois que ce serait très utile pour notre analyse et pour faire des

commentaires sur ces versions préliminaires, pour savoir à quelle étape du processus nous en sommes.

Bill Graham:

Merci le Danemark et merci aussi pour tous les commentaires qui sont très utiles. J'ai entendu, nous avons entendu d'autres commentaires sur ces questions et je dois comprendre que vous avez besoin que l'on reconnaisse les délais et la modalité du travail du GAC. En ce qui concerne le conseil, je ne suis que membre trop récent pour pouvoir en parler. Je ne sais pas si Chris Disspain pourrait nous donner son avis.

Chris Disspain:

Bon, je peux, enfin, recevoir, on peut corriger ce que je dis par quelqu'un qui soit dans la salle, mais je crois qu'il n'y en a pas. Je ne sais pas s'il y a quelque chose qui se passe.

Samantha Eisner:

Je crois qu'il y a eu des entretiens au sein du conseil d'administration. Il est important de savoir à quel moment ce document a été créé. Est-ce que ce document était rédigé après le moment où le conseil a dit qu'il allait agir sur l'ICM ou dans les étapes préalables aux nouveaux GTLD? Toi, tu as dit quelque chose Suzanne par rapport aux dates, et cela a été dit avant que le Conseil et le GAC commencent à établir des consultations. Nous sommes passés de la présentation d'un processus, d'une procédure et de nous rendre compte que nous allions restés dans la négociation de la procédure au lieu d'avancer, pour voir comment on pourrait établir une consultation sur des questions de fond, et si je me souviens, si je ne me trompe, il n'y a pas eu de discussions spécifiques du

conseil sur les détails de la procédure. Je crois que nous devons tous avancer sur les questions de fond et voir par la suite quelle va être la procédure. Je pense que nous n'avons pas trop progressé à cet égard. Mais, je crois que nous devons tous considérer la manière dont le nouveau processus de consultation sur les nouveaux GTLD, ainsi que le processus de consultation sur l'ICM peuvent nous permettre une mise à jour de ce processus. C'est mon point de vue personnel, pas au nom du conseil, mais nous avons beaucoup appris sur les consultations, sur les modalités de consultation de nouveaux GTLD. Nous avons ajouté tout cela à ces considérations que je viens présenter.

Manal Ismail:

Maintenant, merci beaucoup Samantha c'est de bonnes suggestions, c'est Bill Graham qui prend la parole.

Bill Graham:

Ce que je conclus de tout cela, c'est que le conseil et le GAC en sont au même point par rapport à ces documents, nous devons en débattre au sein de chacune de ces structures et parvenir ensuite à des conclusions clés. Je crois que nous devons à la fin de cette réunion avoir trouvé la version la plus récente avec le contrôle des modifications, comme la représente des Etats-Unis l'a signalé.

Cette nouvelle version doit être disponible pour le GAC et nous devons faire un débat au sein du conseil. Sam avait dit que nous devons considérer cela tenant compte des expériences que le GAC et le Conseil ont eues depuis la version préliminaire des documents et la manière

dont on peut faire les modifications, pour que ces documents soient utiles en tant que documents de travail.

Cela se rapporte à des débats, sur la manière de réaliser des consultations plus efficaces entre le conseil et le GAC, ainsi qu'avec d'autres organisations auxiliaires ou des comités du Conseil pour des procédures de consultation. Cela fait partie d'un processus continu et il me semble que nous devons l'examiner sous ce jour.

Manal, je ne sais pas s'il y a une autre question préliminaire ou un autre commentaire parce que ce serait à mon avis la voie à suivre.

Manal Ismail:

Non, voilà, parfait, donc nous allons aborder le troisième point de notre ordre du jour, Jeannie si tu peux montrer à l'écran ta présentation ;

Jeannie a collecté de l'information par rapport aux PDP de la GNSO et des CCNSO liés aux questions posées par les groupes de travail. On a fait circuler de la documentation dans la liste de courriel, mais je ne sais pas si tout le monde a eu le temps, a pu avoir le temps d'analyser tous les documents, c'est pourquoi nous allons essayer de mettre l'accent sur certains points fondamentaux pour faciliter notre débat.

Comment vous le savez tous, très rapidement, le GAC est un comité de conseil de consultation, s'il y a un commentaire public que l'on cherche dans les COSC pour les questions liées aux politiques publiques.

Nous avons décidé de tenir compte au temps voulu, de répondre à cette notification et la Charte établit un processus de consultation et de condition de présentation des rapports. Si le conseil décide de ne pas

suivre les recommandations présentées par le GAC, il est important que le GAC présente son apport par rapport au PDP de façon rapide pour inclure cela dans les recommandations finales, de façon à éviter que les recommandations finales puissent être contradictoires par rapport aux recommandations du GAC, ainsi que pour économiser des efforts et gagner du temps par rapport à ces recommandations qui sont présentées au conseil. C'est donc une autre solution très rapide avant d'aborder les questions de fond.

Une fois de plus, dans cette présentation générale, nous allons nous centrer sur les questions qui ont été présentées dans les mailings. La première concerne le fait de savoir si les organisations auxiliaires doivent rechercher de façon progressive la recommandation du GAC et à quel moment.

Selon la procédure des PDP de la GNSO, on n'est pas obligé de rechercher le conseil du GAC, mais le manuel du PDP encourage les groupes de travail à demander les opinions et suivre les recommandations pour la CCNSO. Suivant l'annexe B de la Charte, le Président du Conseil de la CCNSO doit envoyer d'une façon formelle au président du GAC une invitation à donner son conseil ou sa recommandation, au moment de la réception du rapport final.

Je ne sais pas si cela signifie avant, ou après, au cours du processus. La deuxième question: est-ce qu'il y a des règles pour gérer les apports du GAC dans les processus de PDP?

Pour la GNSO, l'apport de la politique publique au GAC n'est pas abordée de façon différente à celle des autres parties concernées, à part la réponse directe ou indirecte, il n'y a pas d'autres consultations

formelles, au cas où il n’y aurait pas de suivi de l’apport. Pour le cas de la CCNSO, il n’y a pas de règles établies, il peut y avoir une réponse en solidaire, une réponse directe, au cas où il n’y aurait pas de suivi de l’apport du GAC, il n’y a pas de consultation.

Pour la CCNSO, il n’y a pas de règles établies, le GAC a participé au processus abrégé, au fast-track et dans le groupe de travail et l’on demande l’adhésion et le soutien du GAC, pour la présentation des recommandations au conseil d’administration, suivant les Chartes des différents groupes de travail. Selon les Chartes des différents groupes de travail, rien n’est établi d’une façon formelle, mais c’est la pratique qui a été appliquée pour le groupe de travail dans le cadre d’interprétation et pour la procédure du fast-track. Est-ce qu’il y a donc des différences entre les procédures de la CCNSO et de la GNSO?

Il y a deux différences principales. On demande à la CCNSO d’inviter le président du GAC à présenter son opinion ou sa recommandation une fois qu’il a reçu l’invitation, tandis que le CCNSO, le PDP de la GNSO devraient être encouragés à demander les opinions des autres comités consultatifs ou d’autres organisations de soutien.

La CCNSO ne présentera pas ses recommandations au Conseil, il n’y a pas de conditions semblables pour que la CCNSO suive les recommandations du GAC. Cela résume d’une façon élémentaire les deux diapositives précédentes. Nous pouvons maintenant écouter les commentaires des membres ici présents.

Chris Disspain:

Voyons si je peux vous fournir un certain contexte, ces dernières vignettes dans cette diapo où l'on parle des Chartes des groupes de travail se rapportent à un choix que nous avons fait, nous avons décidé de le faire, mais nous ne sommes pas obligés de le faire. Il y a bien sûr des actions de la CCNSO qui peuvent intéresser le GAC, il y en a qui ne sont pas importants pour le GAC.

Il est important de voir ce qui est établi par la Charte et ce qui se passe dans la pratique. Les Chartes sont très généreuses, elles ont des affirmations très larges, mais dans la pratique, il vaut mieux établir une coopération entre le GAC et l'organisation de soutien référente. Pour vous donner un exemple, le statut de la CCNSO dit qu'il faut demander l'aide du GAC pour le rapport final, mais cela ne vient que trop tard, parce que nous avons fait tout notre travail et nous venons ensuite pour leur demander leur opinion, ce n'est pas de bon sens.

Nous sommes heureux d'avoir ce type d'énoncé, dans notre Charte, mais, ce ne serait vraiment pas très censé de notre part au sein de la CCNSO de demander des opinions à la fin de notre travail et de ne pas faire participer le GAC au début de la procédure. La CCNSO a reconnu que le GAC a des méthodes différentes pour travailler, et je crois que c'était vraiment intéressant de travailler avec ces deux méthodes de travail.

Ce que nous faisons bien des fois, c'est d'accepter les opinions du GAC, on ne peut pas créer des sous comités ou qu'on ne peut pas avoir des personnes spécifiques à des PDP. Ce que nous avons fait, c'est ce qui suit: dans le groupe de travail dans le cadre de l'interprétation, c'est un exemple classique, n'importe qui au sein du GAC peut participer, mais ce

n'est pas ce qui se passe dans la pratique; ce qui se passe, c'est qu'il y a un certain nombre de personnes qui s'y intéressent, qui participent à ces conversations et l'on a recours à ces personnes chaque fois qu'il le faut.

Le CCNSO et ces personnes s'assurent que vous ayez l'information pertinente donc c'est différent ce que l'on trouve dans la charte et ce que l'on peut faire dans la pratique pour que cela puisse être réalisé de la façon la plus efficace possible.

Maintenant c'est Manal de prendre la parole.

Manal Ismail:

L'Italie prend la parole.

Italie:

Je crois que le fait que le GAC participe aux premières étapes du processus de PDP est très important. C'est une question qui devrait être informé au monde extérieur parce que j'ai suivi certaines listes de ceux qui ne soutiennent pas le modèle d'ICANN en général et ils disent que le GAC est trop faible. D'abord parce qu'il n'a pas le droit de veto par apport au conseil d'administration et ensuite parce qu'il ne participe pas aux phases de préparations des questions de politique publiques, et ce n'est pas vrai depuis plusieurs années déjà.

Nous devons donc mettre fin à ceci, nous devons faire connaître cette situation réelle au monde extérieur parce que mon impression en tant que membre xx du GAC est que ce comité a une forte influence et il est très compétent en ce qui concerne les décisions liées au conseil d'administration. Si on le compare avec la représentation

gouvernementale qui n'a pas cette compétence interne surtout pour les questions liées à l'ordre du jour. Nous ne suivons pas les points de l'ordre du jour du GAC et du conseil tout le temps mais le monde extérieur doit pouvoir comprendre clairement cette situation, surtout pour la conférence de Dubaï dans le modèle d'ICANN, les représentants gouvernementaux participent à une étape vraiment initiale dans les processus de politique publique.

Maintenant c'est Manal qui prend la parole.

Manal Ismail:

Merci beaucoup l'Italie. Est-ce qu'il y a d'autres questions, d'autres commentaires. Le Royaume Unis s'il vous plait.

Royaume Unis:

Un petit commentaire général. Je crois que nous sommes tous conscient du risque qui existe qu'une organisation de soutien commence une procédure de PDP, une question de politique publique sans savoir quelles sont les points liés à l'intérêt public. Je suis vraiment d'accord par apport à ce qui est dit sur les questions pratiques. La manière dont nous participons, la manière dont nous établissons des consultations, nous ne travaillons pas de façon isolée, l'information circule dans toute la communauté dans le GAC de façon immédiate pour que l'on puisse savoir enfin quelles sont les décisions prises. C'est là où le GAC peut dire attention, est ce que vous avez réfléchi à ce point.

Nous devons nous assurer donc que se ne soit pas l'organisation de soutien de décider si elle doit consulter le GAC ou non parce qu'il se

peut qu'il y ait des points que l'organisation de soutien n'est pas identifiée ou n'est pas considérée. C'est donc un commentaire général.

Je crois que l'élan que nous avons pris est correct, disant. Il y a des modalités, il y a des occasions depuis les étapes initiales du processus qui doivent être claires pour que l'on sache où le GAC peut aider, où le GAC peut identifier des thèmes que l'organisation de soutien n'aurait pas identifiés. Et plus sera fait de façon précoce, mieux se sera.

Identifier les processus de multiples parties concernées n'est pas une responsabilité du GAC mais c'est plutôt une chose que se rapporte à une question de coopération, d'engagement, un travail de construction, des méthodes de travail saines et constructives qui puissent aider la communauté à travailler dans ces questions et à faire participer le GAC cela devrait être clair pour tous.

Maintenant c'est à Manal de parler.

Manal Ismail:

Les Etats Unis et l'Australie.

Etats Unis:

Merci beaucoup. La présentation avec les diapos est très intéressante pour que l'on puisse se focaliser sur les différents types de processus d'élaboration de politique qui existe. J'aimerais dire qu'il y a un lien. Peter a le texte sur l'écran, il y a un lien que nous devrions peut être réexaminé ou tout au moins rappeler et c'est la recommandation numéro 10 où il est identifié que le conseil établirait un processus

documenté plus formel par lequel il notifie par écrit au GAC sur des questions en matière de politique publique.

Cela rejoint ce qu'avait été dit par le Royaume Unis dans le sens où on ne veut pas recharger les organisations de soutien pour qu'elles prennent des décisions sur elles même.

Il y a 2 sources différentes. D'un coté il y a le GAC et d'autre part on peut avoir le conseil d'administration.

Je voulais juste rappeler la recommandation 10 pour qu'on en tienne compte et je voulais faire référence aussi à quelques idées, malheureusement on ne pourra pas entrer dans le détail ici mais pour la prochaine réunion on pourra les considérer au cas où elle serait utile. On pourrait peut être avoir des études de cas par apport à l'expérience du GAC avec la CCNSO car on parle de différentes méthodes de travail et peut être que l'on devrait remettre les choses au clair pour voir où est ce que l'on peut contribuer dans la pratique et ainsi établir une bonne participation avec la communauté, la CCNSO, le GAC, se sont réuni pendant plusieurs années, on a eu des contacts informels, on a eu des activités entre ces organisations et enfin de conte il nous faut aussi respecter le fait que nous en tant que GAC nous sommes ici avec un nombre de membres réduit, que la GNSO et la CCNSO ont aussi un nombre réduit de membres et des règles et des procédures qui leurs sont propres.

Pour ces organisations ces règles impliquent aussi le droit de vote. Donc le fait d'être un membre informel signifie qu'on n'a pas ce statut là, cela on le comprend très bien. En outre, conformément au statut, si on avait un tableau on pourrait faire des schémas mais dans les règlementations,

nous sommes structurés pour donner un avis directement au conseil d'administration.

Il y a beaucoup de lignes en pointillées entre le GAC et les organisations de soutien et les comités consultatifs. Ce que je veux dire ici c'est que peut être on pourrait expérimenter ou mettre en place des idées neuves pour compléter ces lignes en pointillées qui existes déjà. Autrement on fini par parler de la valeur, du mérite d'avoir un conseil précoce mais il nous faut explorer des étapes pratiques que l'on pourrait mettre en œuvre pour essayer d'appliquer d'autres méthodes que nous avons à notre disposition actuellement.

Les outils dont nous disposons ont de bonnes intentions mais si elles ne sont pas capables de fonctionner correctement, nous ne pouvons pas répondre à l'esprit de recommandation. Je suggère donc d'identifier des solutions que l'on pourrait explorer, cela impliquerait des consultations avec les organisations de soutien car il nous faudrait leurs avis et je sais que personne n'aime relire les anciens rapports mais le rapport du groupe conjoint qui a précédé notre groupe explique par exemple pourquoi il faut continuer avec les agents de liaison être le GAC et les comités de soutien et pourquoi cela n'est pas considéré comme une solution opérationnelle. Si l'on demande à ces comités, à ces organisations par rapport à ces liens, il faudrait voir quelle serait la situation à ce moment là ou peut être que le GAC pourrait avoir un rôle de conducteur pour informer les différentes parties où se trouvent les difficultés. Je ne sais pas si le personnel pourrait gérer cela mais cela permettrait peut être au conseil de dire, bon voilà on fait une pause, on va réfléchir avant de continuer ou avant d'arriver au moment du vote.

Pour nous assurer que nous en tant que conseil on soit sur que toutes les visions des différentes parties prenantes soient prise en compte car même si nous ne sommes pas membre d'une organisation de soutien, nous jouons un rôle important. Nous pouvons, peut être, explorer de différentes voies pour essayer que ces lignes qui sont en pointillées deviennent des lignes fermes tout en relisant les réglementations. Je sais que cela reprend un effort important mais il faudra quand même en tenir compte.

Bill prend la parole.

Bill Graham:

Les Etats Unis. Je lisais le document d'information du personnel parce que vous savez qu'il y a des rapports par rapport à ces interactions entre le GAC, la CCNSO et les autres organisations de soutien.

Le fait que le conseil d'administration puisse notifier le président du GAC sur toute activité des organisations de soutien ou sur les comités consultatifs qui ait trait à la politique publique, c'est quelque chose qui représente un domaine où l'on pourrait chercher des mécanismes de surveillance ou des mécanismes qui permettent d'émettre des recommandations précoces de façon à nous assurer que les avis du GAC ou les recommandations du GAC soient vraiment des avis recherchés.

Donc je vous remercie. Si vous avez des suggestions à me donner pour que cela puisse fonctionner.

Manal prend la parole.

Manal Ismail:

Nous avons l'Australie, l'Australie prend la parole.

Australie:

Merci, merci Bill pour ton commentaire. Je pense que le commentaire des Etats Unis et votre commentaire mettent l'accent sur un aspect clé de ce processus à savoir comment le GAC apprend toutes ces questions de façon précoce dans le processus pour pouvoir y donner une réponse. Ce serait très utile d'avoir des discussions sur ce point spécifique. Et je remercie aussi Suzanne pour toutes ces images, tous ces schémas, et pour ces métaphores lorsqu'elle parle des lignes en pointillées qui lies les différents processus car c'est bien ce que Chris a défini comme étant quelque chose de un peu flou.

Un exemple qui me vient à l'esprit c'est une interaction entre le GAC et la CCNSO où il y a eu une période où il y a eu des principes temporaires où l'on cherchait la contribution du GAC à une étape précoce du processus mais à ce moment là ce n'était pas quelque chose de considérée comme étant une recommandation du GAC, c'était des sujets très généraux, des sujets qui étaient encore en discussion et la recommandation du GAC serait un bloc plus concret si l'on suit cette idées, ces images, ces métaphores, des lignes pointillées.

Cet exemple peut ou non être possible mais ces principes temporaires ont pu être atteint grâce à la contribution du GAC. Et ceci pourrait être un exemple, une voie à explorer pour trouver une solution de compromis où les membres du GAC puissent donner un certain nombre d'information.

Manal prend la parole.

Manal Ismail: Chris prend la parole.

Chris Disspain: Merci Peter. Je suis d'accord mais j'aimerais faire un avertissement si vous me permettez. Il faut faire très attention lorsqu'on parle des règles ou des normes que l'on doit utiliser autant au sein du GAC que de la CCNSO parce qu'il y a une différence fondamentale.

La CCNSO, nous sommes tous dans le même bateau, à la CCNSO on essaye de ne pas avoir un processus de politique mais dans la GNSO, ils sont dans un bateau différent, ils veulent un processus de développement de politique parce qu'ils peuvent faire confiance à ce processus et savoir donc que tout soit inclus dans cette politique et que tout le monde puisse y contribuer. Même donc si c'est des voies explorées, je pense que ces expérimentations doivent être différentes car elles doivent varier en fonction des critères qui régissent les différentes organisations.

Manal prend la parole.

Manal Ismail: Merci Chris. Bien sûr la solution ne doit pas être la même pour toutes les communications avec les AC et les SO. Ray prend la parole.

Ray Plzak: Merci beaucoup. Tout d'abord je tiens à dire que je suis d'accord avec les commentaires des Etats Unis et à partir de mon expérience

personnelle, et vue les différentes façons que les différents gouvernements participaient dans les différents processus d'élaboration de politique dans la CCNSO et la GNSO, on a vu que ces registres régionaux fonctionnent depuis longtemps depuis quelques années.

J'ai écouté des commentaires qui ont été fait par des membres du RCMP, du FBI, du département de justice des Etats Unis et d'autres types d'organisations qui nous ont formé par apport à la conscience qu'il faut avoir par apport au processus d'élaboration de politique depuis le niveau le plus bas jusqu'à l'obtention d'une politique qui soit importante et qui soit liée à l'intérêt public.

Je suis disponible pour travailler dans ce domaine afin de voir si l'on peut trouver des mécanismes informels, efficaces qui ne soient pas trop encombrant et ceci pour que le mécanisme puisse être mis en place de façon efficace.

Manal prend la parole.

Manal Ismail:

Merci Ray. Y'a-t-il d'autres commentaires dans la salle? Le Pakistan prend la parole.

Pakistan:

Je crois qu'il est important dans les processus d'élaboration de politique au sein de l'ICANN ou dans ce modèle multi parties, on inclue la voie des gouvernements.

Le gouvernement des différents pays qui puisse avoir des problèmes au sein de leur communauté locale, ces gouvernements peuvent avoir une

vision plus large des enjeux. C'est donc le GAC où il y a la représentation des gouvernements qui peut considérer ou qui peut participer aux procédures d'élaboration de politique aussi bien au niveau de la CCNSO que de la GNSO.

Manal prend la parole.

Manal Ismail:

Merci le Pakistan. Commission européenne prend la parole.

Commission européenne:

Merci. Je tenais à remercier tous ceux qui ont fait des commentaires et présenter des rapports. Il s'agit vraiment de documents et d'informations qui ont enrichi le débat. Je ne sais pas si je vais choisir le bon mot car l'anglais n'est pas ma langue maternelle mais parfois il est difficile de comprendre jusqu'où une autorité publique peut participer dans les processus de l'élaboration de politique d'une organisation.

Nous allons, toujours, être impliqués dans ces processus car nous croyons qu'il est très important. Au sein de l'union européenne on a des mécanismes d'auto régulation que nous avons pu mettre au point au fil des années et nous pensons que cela peut être utile or à la lumière de ce que nous avons entendu, il y a 2 points que je voudrais soulever, 2 points auxquels il faudrait réfléchir.

Le premier concerne... et pour cela je ne suis pas critique par rapport au processus actuel ou par rapport aux organisations qui participent mais il y a une raison pour laquelle les gouvernements et les autorités publiques veulent participer à des tapes précoces et c'est parce qu'on

veut assurer la réédition de compte et la responsabilité. Il faut que ces procédures puissent être suivies, qu'il puisse avoir une traçabilité car dans 10 ans il se peut que nous soyons face à une cour de justice pour défendre une certaine position et à ce moment là il faudra pouvoir fonder notre décision. Si les membres du GAC doivent participer dans ce débat, ils doivent bien comprendre que toutes les contributions qui seront faites se font au delà d'une position formelle qui peut prendre la commission dans l'avenir, il faut être très prudent car ces problèmes nous les avons rencontré dans le passé lorsqu'on fait une suggestion ou que l'on exprime un avis sans dire on a pensé à cela, on a pesé à une consultation, cela n'est pas lié à la position formelle de la commission ou à d'autres membres du GAC.

Cela doit être très clair et je pense que nous pouvons, toute fois, progresser pour arriver à nous mettre d'accord. Mais c'était 2 points que je voulais soulever avant d'avancer.

Manal prend la parole.

Manal Ismail:

Merci la commission européenne. L'Australie prend la parole.

Australie:

Merci. Merci la commission européenne pour ce commentaire car il est vraiment très utile.

Nous essayons toujours... nous voulons toujours faire en sorte de finir nos réunions en sachant vers où nous allons, quelles sont les démarches à mettre en place. Donc une suggestion que je voulais faire c'était de

considérer exactement quel est le format, quel sera le format de notre travail, la commission européenne a bien signalé quelques principes sous-jacent et découlant de l'expérience du GAC. Quelles sont donc les approches que nous allons mettre en place pour ces lignes qui sont en pointillées. Il est important que le GAC ait suffisamment de temps pour considérer sa position, des positions qui pourront d'ailleurs ne pas être définitives.

Mais le pas suivant je pense qu'il devrait être l'analyse des points qui doivent être considérés par tous ces xx, quels sont les alternatives d'action et voir se qui peut être appliqué à chaque organisation auxiliaire en particulier.

Bill prend la parole.

Bill Graham:

Merci l'Australie. Cela nous amène à la fin de ce point de l'ordre du jour pour passer à parler des étapes suivantes. Il y a un point de débat par apport à la façon de progresser sur cette question.

Ma conclusion après avoir analysé ces débats c'est qu'il serait vraiment très utile de poursuivre un débat, tout d'abord proposer, faire des propositions, il y a une suggestion pour que l'on crée un autre groupe de travail et je sais que le Royaume Unis en a parlé, non pas dans le contexte du GAC parce que tous les membres du GAC représentent leurs propres gouvernements, leurs propres visions et cela pourrait être problématique de trouver un représentant pour tout le groupe mais tel que Chris l'a dit, il peut y avoir un sous groupe du membre du GAC qui pourrait se pencher sur ces questions en particulier.

Je propose donc d'ouvrir un débat à part dans la liste, un débat ouvert à tous ceux qui voudraient y participer pour émettre des idées en parler et ceci dans le cadre de ce que nous avons discuté aujourd'hui et donc chercher à structurer toutes ces idées pour pouvoir recevoir des suggestions que nous pourrions analyser en profondeur et à ce moment là, diviser ces débats pour arriver à un résultat qui puisse être bénéfique pour nous à Toronto.

Manal tu es d'accord?

Je pense que le représentant du Royaume Unis prend la parole.

Manal Ismail:

Je suis d'accord.

Etats Unis:

Je m'excuse de reprendre la parole mais puisqu'on est au moment de la synthèse à remercier les commentaires de mes collègues du GAC ainsi qu'à toi Bill pour ces informations et le débat d'aujourd'hui doit vraiment nous permettre de comprendre qu'un groupe de volontaire qui peut se réunir dans des groupes plus petits mais en général on essaye de voir ce que l'on propose pour essayer de trouver une approche coordonnée.

Le point clé sur lesquels nous mettons l'accent c'est qu'il faut qu'il soit clair que même s'il peut y avoir plusieurs occasions pour le GAC de faire sa contribution, cela peut différer du rôle que nous remplissons en tant qu'organe qui donne son avis au conseil d'administration. Et je crois donc qu'il faut vraiment construire des ponts pour que l'on comprenne

mieux quel est notre rôle et que tout le monde puisse comprendre comment fonctionne notre processus et quels sont les ajustements qui peuvent s'avérer nécessaires, quelles sont les étapes complémentaires qui seraient peut être nécessaires à incorporer. C'est un commentaire que je fais et ceci pour mettre en place les recommandations et pour que quelque chose change. Il faut donc formuler des propositions concrètes au niveau des groupes de travail pour avoir des propositions concrètes sur lesquels nous pourrons travailler à Toronto. Merci.

Manal prend la parole.

Manal Ismail:

C'est parfait. Je crois qu'une participation précoce du GAC ne va pas être un élément de pression pour le GAC mais plutôt un élément qui permettra au GAC d'avoir plus de temps pour faire sa contribution au lieu de lui mettre la pression dans une étape plus tardive du processus. Et de cette façon, on élimine les surprises aussi bien pour les organisations auxiliaires que pour les comités consultatifs. Je crois donc qu'il s'agit d'une bonne position.

L'Argentine prend la parole.

Argentine:

Je me propose en tant que bénévole ou volontaire pour ce groupe de travail.

Manal prend la parole.

Manal Ismail: Le Royaume Unis prend la parole.

Royaume Unis: Je soutien cette idée pour arriver à des résultats concret car cela à trait à une recommandation de l'ATRT. Je pense que c'est un bon de départ, que Toronto peut être un bon point de départ.

Il y a des collègues ici qui souhaiterait y participer. Nous essayons d'obtenir quelque chose de concrète pour Toronto. Les organisations de soutien doivent participer à ce processus. Elles doivent s'impliquer pour pouvoir développer une formule, si l'on puisse dire, sur ce que nous allons faire. Il nous faut donc bien définir notre voie d'ici Toronto et surtout essayer de faire en sorte que cette recommandation numéro 12 soit mise en œuvre tel que c'est un objectif très ambitieux mais je pense qu'il s'agit de recommandations importantes qu'il faut respecter. Merci.

Manal prend la parole.

Manal Ismail: Merci Royaume Unis. Je crois que Toronto, je pense que Toronto doit constituer un jalon pour nous en se qui concerne cette recommandation. Je crois que nous pourrons continuer le débat en ligne et les volontaires vont bien entendu nous aider à faire participer d'autres organisations de soutien et comités consultatifs de façon à se que toutes les idées puissent être prises en compte et que tous le monde puisse participer au débat.

S'il n'y a plus de commentaire, je pense qu'on pourra clore notre séance à l'heure.

Bill prend la parole.

Bill Graham:

Merci Manal, merci le Royaume Unis. Nous comprenons bien l'importance de tout cela ainsi que l'importance de recommandation. Dans la mesure du possible nous aurons Toronto en tant qu'objectif pour faire quelque chose à ce sujet. Je suis d'accord sur le fait que ce n'est pas seulement le groupe de travail, le conseil et le GAC qu'ils doivent travailler mais qu'il faut créer un mécanisme pour que les AC et les SO puissent y participer.

Je pense qu'il faut les inviter pour qu'ils puissent nous donner leurs contributions. Donc merci à tous pour votre participation, tous ceux qui sont sur la liste et tous ceux qui sont ici présents, je vous remercie d'être là et j'espère pouvoir continuer à travailler avec vous d'ici jusqu'à Toronto.

Chair Dryden:

Merci à tous. Je suis vraiment contente du progrès qu'on a fait accomplir en ce qui concerne le registre du GAC. Je vois qu'il y a un suivi sur ce travail et je sais qu'il y aura une bonne communication entre le conseil et le GAC.

Pour les membres du GAC, je vous prie de revenir à 14 heure, nous aurons à cette heure ci une réunion avec l'équipe de révision de sécurité et je vous souhaite donc un bon repas. A tout à l'heure.

